

**L'indice du bien-être des collectivités (IBC) :  
évolution de la différence entre le bien-être des collectivités  
des Premières nations et celui des autres collectivités  
canadiennes**

par

Erin O'Sullivan  
et  
Mindy McHardy

Direction de la recherche stratégique et de l'analyse  
Affaires indiennes et du Nord Canada

Octobre, 2004

Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et n'engagent nullement Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Bien que la recherche et l'analyse soient fondées sur des données de Statistique Canada, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la position de l'organisme.

Publié avec l'autorisation du  
ministre d'Affaires indiennes  
et du Nord Canada,  
Ottawa, 2004

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

QS-7070-000-FF-A1

Catalogue: R2-349/2004F-PDF

ISBN /ISSN: 0-662-77878-4

© Ministre de Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in  
English under the title : **The Community Well-Being (CWB) Index: Disparity in Well-Being Between First Nations and Other Canadian Communities Over Time**

## Table des matières

Page

<b>Table des matières</b>	<b>i</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>ii</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>ii</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. L'indice du bien-être des collectivités (IBC)</b>	<b>1</b>
2.1 Scolarité	1
2.2 Population active	2
2.3 Revenu	2
2.4 Logement	2
<b>3. Les données</b>	<b>3</b>
<b>4. Résultats</b>	<b>8</b>
<b>5. Analyses régionales</b>	<b>15</b>
<b>6. Analyse</b>	<b>18</b>
<b>7. Recherche future</b>	<b>18</b>
<b>8. Conclusion</b>	<b>19</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>20</b>

### Liste des figures

	Page
<b>Figure 1</b> Distribution des valeurs de l'IBC pour toutes les collectivités canadiennes, 2001 (N = 3 842)	9
<b>Figure 2</b> Comparaison de la répartition des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon leur IBC durant la période 1991-2001	11

### Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> Détails de la base de données du recensement 1991-2001	7
<b>Tableau 2</b> Données descriptives de l'IBC pour différentes périodes et pour toutes les collectivités canadiennes (N = 3 842)	8
<b>Tableau 3</b> Valeur moyenne de l'IBC des Premières nations et des autres collectivités canadiennes au Canada, 2001	10
<b>Tableau 4</b> Évolution des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes entre les tranches de l'IBC, 1991-2001	12
<b>Tableau 5</b> Évolution des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes entre les tranches de l'IBC, 1991-1996	13
<b>Tableau 6</b> Évolution des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes entre les tranches de l'IBC, 1996-2001	14
<b>Tableau 7</b> Changement de l'IBC pour les Premières nations et les autres collectivités canadiennes, 1991-2001 : analyse par région	16

## 1. Introduction

L'indice du bien-être des collectivités (IBC) est un moyen d'évaluer le bien-être propre aux collectivités du Canada. Il a été élaboré pour répondre à la préoccupation croissante soulevée par les conditions socioéconomiques inférieures aux normes que l'on estime exister chez les Premières nations du Canada.

L'IBC de 2001 a effectivement fait ressortir une différence marquée entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes. Cependant, il a également révélé que les collectivités des deux catégories sont réparties sur une grande étendue sur l'échelle du bien-être.

Bien qu'intéressants, ces résultats ne sont qu'un point de départ pour comprendre l'écart entre le bien-être des Premières nations et celui des autres collectivités canadiennes. Il est impossible de comprendre l'importance de la différence sans déterminer si celle-ci a progressé ou reculé ou si elle est restée stable au fil du temps. Dans le présent rapport, nous allons examiner cette question à l'aide des résultats d'analyses des trois dernières périodes de recensement, c'est-à-dire 1991, 1996 et 2001.

## 2. L'indice du bien-être des collectivités (IBC)

L'IBC intègre plusieurs indicateurs clés du bien-être socioéconomique en un seul chiffre, ou « valeur de l'IBC ». Une valeur est établie pour chacune des collectivités du Canada et permet d'avoir un aperçu du bien-être relatif de chacune d'elles. Les valeurs de l'IBC peuvent varier de zéro à un (un étant la valeur la plus élevée) et sont ramenées à deux décimales.

L'IBC a quatre composantes de valeur égale.<sup>1</sup>

### 2.1 Scolarité

La composante de la scolarité comprend deux indicateurs : Alphabétisme fonctionnel et Études secondaires ou plus. On attribue au premier un poids de 2/3 de la composante scolarité; il est mesuré comme la proportion de la population d'une collectivité âgée de 15 ans ou plus qui a terminé au moins une 9<sup>e</sup> année. Le second indicateur est défini comme la proportion de la population de 20 ans ou plus qui a terminé des études secondaires.

---

<sup>1</sup> Sauf lorsque mentionné, les indicateurs de chacune des composantes de l'IBC sont pondérées.

## 2.2 Population active

Cette composante comprend elle aussi deux indicateurs : l'activité et le taux d'emploi. Le premier est exprimé en pourcentage de la population de 20 ans ou plus qui occupe un emploi. Le taux d'emploi désigne le nombre des personnes occupées exprimé en pourcentage de la population active totale de 15 ans ou plus.

## 2.3 Revenu

Cette composante désigne le « revenu par habitant », c'est à dire le revenu total d'une collectivité divisé par le nombre total de ses habitants. Pour les intégrer à l'indice de l'IBC, il a fallu convertir les moyennes du revenu des collectivités en valeurs de revenu allant de zéro à un. La formule qui suit a été utilisée à cette fin :

$$\frac{\text{Log (revenu par habitant)} - \text{Log (2 000)}}{\text{Log (40 000)} - \text{Log (2 000)}}$$

Les revenus théoriques minimum et maximum (2 000 et 40 000 \$, respectivement) ont été calculés en fonction de l'échelle réelle des valeurs du revenu par habitant pour l'ensemble des collectivités canadiennes. La fonction logarithmique a été intégrée à la composante du revenu pour tenir compte de « l'utilité marginale décroissante du revenu » Selon ce principe, les personnes qui se situent dans les tranches de revenu inférieures profiteront davantage d'un revenu additionnel que celles des tranches de revenu supérieures.

## 2.4 Logement

Cette composante regroupe des indicateurs à la fois de la qualité des logements et de leur nombre. Le premier est exprimé comme une proportion de la population dont le lieu de résidence ne compte pas plus d'une personne par pièce d'habitation. Le second est défini comme la proportion de la population vivant dans des habitations qui ne nécessitent pas de réparations majeures.

D'autres précisions sur la méthodologie du calcul de l'IBC se trouvent dans McHardy et O'Sullivan, 2004. Ce rapport contient aussi une analyse approfondie des limites du modèle de l'IBC, mais il convient d'en faire ressortir ici les éléments principaux. D'abord, l'IBC s'attache principalement aux aspects socioéconomiques du bien-être. Les contraintes du recensement du Canada ont empêché d'intégrer au modèle des aspects tout aussi importants du bien-être, tels que la santé physique, psychologique et culturelle. Il importe aussi de noter que les indicateurs socioéconomiques qui composent l'indice pourraient ne pas témoigner de la véritable situation économique des Premières nations. Bon nombre des collectivités des Premières nations consacrent encore beaucoup de temps à la poursuite d'activités économiques traditionnelles qui, bien qu'elles contribuent à leur bien-être matériel, ne génèrent pas de revenus monétaires ni ne constituent un emploi rémunéré.

### 3. Les données

Les valeurs de l'IBC ont été déterminées à partir des données tirées des recensements de la population de 1991, 1996 et 2001.<sup>2,3,4</sup> Ainsi qu'il a été mentionné, l'IBC est calculé au niveau de la collectivité. Les collectivités sont définies dans la présente étude selon les « subdivisions de recensement » (SDR). Le terme désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents municipaux (par exemple les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés). (Statistique Canada, 2002 : 285).

---

<sup>2</sup> Les données de recensement sont soit des données intégrales (c'est-à-dire recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon (c'est-à-dire recueillies auprès d'un échantillon aléatoire comprenant un ménage sur cinq) que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données ont été recueillies auprès d'un échantillon de 20 % et pondérées pour compenser pour l'échantillonnage. Dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population. (Statistique Canada, 2002 : p. 310; Statistique Canada, 1999 : pages 382-383; Statistique Canada, 1992 : p. 26, p. 34).

<sup>3</sup> Les renseignements manquants des questionnaires individuels sont imputés durant l'étape du dépouillement des données du recensement. Chaque valeur manquante est remplacée par la valeur correspondante d'un questionnaire « comparable ».

<sup>4</sup> Les données de base originales ont été sélectionnées à partir de données non arondies et non supprimées de la base de données qui ont été obtenues en fonction d'une entente conclue entre AINC et Statistique Canada.

L'étude répartit les SDR selon qu'il s'agit de collectivités des Premières nations ou d'autres collectivités canadiennes en fonction de la hiérarchie géographique d'Affaires indiennes et du Nord Canada, 2001 établie par AINC (2002a). La liste des collectivités d'AINC comprend la liste légale des réserves indiennes et des établissements indiens ainsi qu'une sélection d'autres types de SDR de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Elle est identique à la liste utilisée par AINC pour rendre compte des chiffres de population dans les réserves à partir des données du recensement.

La liste complète des collectivités des Premières nations d'AINC comprend :

- les terres réservées en vertu de la Loi sur les Indiens;
- les terres mises de côté à l'usage et au profit des peuples autochtones;
- les terres où les activités qui se déroulent sont financées ou gérées par AINC;
- les terres inscrites dans le Registre des terres indiennes, qui est tenu par les Services fonciers et fiduciaires d'AINC.

La liste légale des collectivités des Premières nations d'AINC comprend quatre grands types de SDR : les Indian Government Districts ou IGD (districts sous administration indienne)<sup>5</sup> (IGD), les réserves (R), les Indian Settlement ou S-E (établissements indiens), les terres réservées (TR)<sup>6</sup>, les terres des Nisga'a (NL), les villages nisga'a (NVL) et les terres des Teslin (TL). Cette définition élargie d'une collectivité de Première nation inclut une sélection des types de SDR suivants : les Chartered Community ou CC (collectivités à charte), les hamlet ou HAM (hameaux), les Northern Hamlet ou NH (hameaux nordiques), les Northern Village ou NV (villages nordiques), les Settlement ou SET (établissements), les Town ou T (villes) et les Village ou VL (villages).

---

<sup>5</sup> Par exemple, les Sechelts en Colombie-Britannique.

<sup>6</sup> Par exemple, Chisasibi au Québec.



Comme notre étude porte sur l'évolution de la situation des collectivités, il était nécessaire de prendre des mesures pour garantir la comparabilité de ces collectivités. Naturellement, l'inflation influe sur la comparabilité des valeurs de revenu. En conséquence, les parts du revenu dans l'IBC ont été ajustées à l'aide de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada (2004). Ces ajustements, décrits ci-après en détail, ont permis de comparer les valeurs de revenu de 1991, 1996 et 2001.

Où 1992 = 100, la valeur de l'IPC pour 1990 est 93,3 et la valeur pour 2000 est 113,5<sup>7</sup> (Statistique Canada, 2004). Ces valeurs ont été transformées pour obtenir 1995 = 100, en considérant les valeurs de revenu de 1996 comme le « point de référence ». Pour les comparer ensuite à ce point de référence, les données du revenu de 1991 et de 2001<sup>8</sup> ont été multipliées par 1,117 et 0,918, respectivement.

Les changements qui peuvent se produire au sein des SDR entre les recensements sont un autre facteur qui influe sur la comparabilité des SDR au fil du temps. Par exemple, une SDR pourrait acquérir une vaste portion de territoire ainsi que les habitants qui y sont rattachés. Dans d'autres cas, un ensemble de la population considéré dans le passé comme appartenant à une SDR donnée pourrait être attribué à une autre SDR. Pour légitimement comparer l'évolution d'une collectivité au fil du temps, il faut bien s'assurer d'évaluer la même entité. Par exemple, si une collectivité très fortunée a été fusionnée avec une autre moins nantie entre deux recensements, le bien-être global de cette dernière semblera accru même si le bien-être de la population originale ne s'est pas du tout accru; il pourrait même avoir diminué.

À ce titre, les analyses actuelles du bien-être des collectivités sont fondées sur les 399 collectivités des Premières nations et sur 3 443 autres collectivités canadiennes considérées comme des « entités stables » durant les années 1991 à 2001. Les critères que nous avons appliqués pour désigner une SDR comme une entité stable sont les suivants :

---

<sup>7</sup> Le revenu représente ici le revenu total pour l'année entière précédant l'année de recensement, les valeurs de revenu sont ajustées à partir des taux d'inflation de l'année précédant toute année donnée de recensement.

<sup>8</sup> À noter, cependant, que les valeurs de l'IBC pour les SDR non comparables ont aussi été calculées, et pourraient servir lors d'analyses spécifiques de série chronologique.

1. la SDR existait à chacune des années visées par le recensement;<sup>9</sup>
2. la SDR n'a gagné ni perdu plus de 5 % de sa population;
3. lorsqu'une SDR ne s'est pas accrue de plus de 5 %, mais de plus de 2 % de la population d'une autre entité géographique, l'écart de leurs valeurs de l'IBC au cours de l'année du recensement précédant le changement n'était pas supérieur à 0,1.

Le dernier critère a été appliqué pour garantir que même lorsque la population acquise par une SDR donnée était très petite, ses caractéristiques n'étaient pas suffisamment dissemblables pour modifier considérablement la valeur de bien-être de la SDR qui a accueilli la population.

En plus de remplir ces critères, pour être comprise dans nos analyses, une SDR devait avoir une valeur de l'IBC pour chaque année de recensement et compter au moins 65 habitants au cours de chaque année de recensement. Chacun des ensembles de données sont résumés au tableau 1.

---

<sup>9</sup> Normalement, une SDR serait identifiée dans le temps par son code respectif. Pour un petit nombre de cas, un code de SDR a changé, sans toutefois affecté la population assignée par ce nom et ce numéro. Dans ces cas, l'ancienne et la nouvelle SDR est considée comme une simple entité.

**Tableau 1**  
**Détails de la base de données du recensement 1991-2001**

Année de recensement	SDR dont l'IBC a été calculé <sup>1</sup>	Réserves partiellement dénombrées	SDR exclues en raison de la qualité des données	SDR de 65 habitants et plus		SDR comprises dans les analyses chronologiques 1991-2001	
				Premières nations <sup>2</sup>	Autres collectivités canadiennes	Premières nations	Autres collectivités canadiennes
<b>1991</b>	5 693	78	51	485	4 697	399	3 443
<b>1996</b>	5 585	77	49	541	4 579		
<b>2001</b>	5 188	30	98	541	4 144		

Nota :

<sup>1</sup> Comprenant toutes les SDR de la base de microdonnées 2B.

<sup>2</sup> Tel qu'indiqué ci-dessus, pour fin de l'analyse des séries chronologiques, les SDR ont été divisées en deux catégories : les Premières nations et les autres collectivités canadiennes, suivant la hiérarchie géographique d'AINC 2001 (Affaires indiennes et du Nord Canada, 2002a). Pour ce tableau cependant, la hiérarchie géographique d'AINC 1996 (Affaires indiennes et du Nord Canada, 2002b) qui est la plus récente présentement disponible a été utilisée pour obtenir le nombre de Premières nations en 1996 ainsi que pour identifier le nombre des Premières nations en 1991. Six SDR de la base de données de 1991 qui n'existait pas en 1996, mais avait cependant le type de réserve légale de SDR (cinq « Réserve » et une « Établissement indien », ont aussi été ajoutées aux Premières nations de ce tableau.

#### 4. Résultats

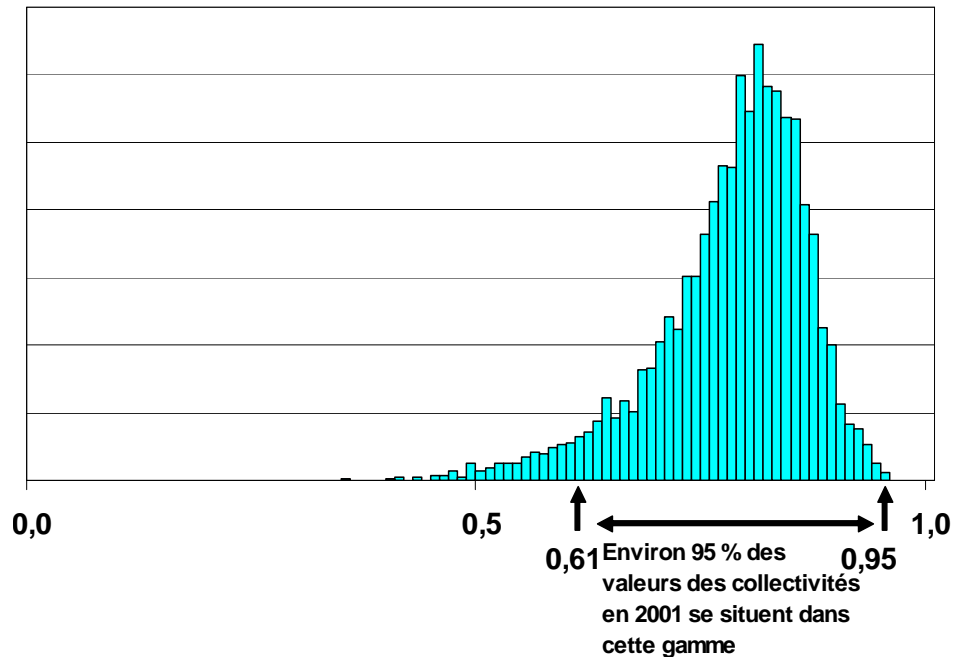
Le nombre précis de points de l'IBC qui représentent une augmentation ou une diminution significative de la qualité de vie est une question empirique qui nécessitera une analyse plus approfondie. Les données descriptives du tableau 2 mettent toutefois en contexte les comparaisons subséquentes des résultats de l'IBC relatif des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes.

**Tableau 2**  
**Données descriptives de l'IBC pour différentes périodes et pour toutes les collectivités canadiennes (N = 3 842)**

<b>Année de recensement</b>	<b>Valeur minimale de l'IBC</b>	<b>Valeur maximale de l'IBC</b>	<b>Valeur moyenne de l'IBC</b>	<b>Écart type</b>
<b>1991</b>	0,24	0,97	0,75	0,09711
<b>1996</b>	0,28	0,96	0,76	0,08730
<b>2001</b>	0,35	0,95	0,78	0,08849

Pour les trois années de recensement, l'IBC affiche une distribution asymétrique normale. À l'aide des moyennes et écarts-types relevés pour chaque année, nous pouvons estimer que les valeurs se chiffreront entre 0,55 et 0,94 en 1991, 0,59 et 0,93 en 1996 et 0,61 et 0,95 en 2001 pour environ 95 % des collectivités. En termes plus simples, en excluant les cas les plus extrêmes, les collectivités canadiennes affichant les résultats le plus élevés et les plus faibles ont des résultats variant de moins de 40 points sur l'échelle de 100 points entre 0 et 1. La variation relativement petite entre les collectivités des extrémités de l'échelle du bien-être donne à penser que même les plus petites augmentations de bien-être peuvent traduire de véritables écarts dans la qualité de vie. La figure 1, qui donne la distribution des valeurs de l'IBC pour 2001, illustre bien cet aspect.

**Figure 1**  
**Distribution des valeurs de l'IBC pour toutes les collectivités canadiennes, 2001 (N = 3 842)**



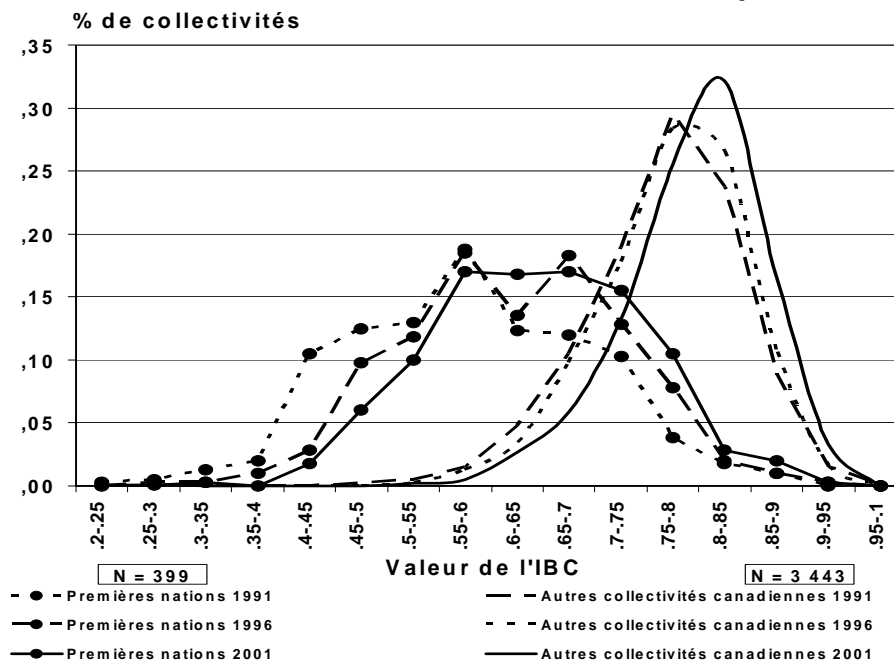
Comme l'indique le tableau 3, la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités des Premières nations tout comme pour les autres collectivités canadiennes a augmenté au cours des trois périodes de recensement. Il convient de noter que la différence entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes a diminué entre 1991 et 1996, mais est restée stable durant la période intercensitaire subséquente.

**Tableau 3**  
**Valeur moyenne de l'IBC des Premières nations et des autres collectivités canadiennes au Canada, 2001**

Année de recensement	Valeur moyenne de l'IBC		Écart-type
	Premières nations	Autres collectivités canadiennes	
<b>1991</b>	0,58	0,77	0,19
<b>1996</b>	0,62	0,77	0,15
<b>2001</b>	0,65	0,80	0,15

La figure 2 montre que les valeurs de l'IBC des Premières nations étaient inférieures à celles des autres collectivités canadiennes chacune des trois années de recensement, mais que les valeurs pour les collectivités des deux types étaient réparties sur une grande étendue de l'échelle du bien-être des collectivités. Le graphique révèle aussi que les valeurs de l'IBC pour les collectivités des deux types ont augmenté entre 1991 et 2001. De plus, le profil des répartitions selon l'IBC et leur décalage massif vers la droite du graphique indique que les valeurs se sont accrues d'une façon générale pour les collectivités des deux types. La valeur moyenne de l'IBC des collectivités des Premières nations n'a cependant pas augmenté par suite de la suppression de quelques collectivités se trouvant à l'extrémité supérieure du continuum de l'IBC.

**Figure 2**  
**Comparaison de la répartition des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon leur IBC durant la période 1991-2001**



Outre les changements observés dans la moyenne et la répartition selon l'IBC, il importe d'examiner l'évolution de chacune des collectivités sur l'échelle de l'IBC au fil du temps. Nous pouvons ainsi distinguer un scénario où toutes les collectivités bénéficient d'une « augmentation lente mais stable » de leur bien-être au fil du temps, d'un autre scénario où les collectivités connaissent des périodes « de hausses et de baisses extrêmes » de leur bien-être.

Le tableau 4 montre l'évolution des diverses collectivités entre différentes valeurs de l'IBC de 1991 à 2001. Dans ce tableau, l'IBC est divisé en quatre tranches<sup>10</sup> équidistantes: 0,2-0,4, 0,4-0,6, 0,6-0,8, 0,8-1,0. L'année 1991 se trouve sur l'axe vertical et 2001 sur l'axe horizontal. Chaque cellule représente la proportion de collectivités qui se sont déplacées de la tranche de leur IBC en 1991 à celle de 2001. Par exemple, la cellule du tableau 4 qui se trouve au point où se rencontrent les valeurs « 0,2 – 0,4 » sur l'axe vertical et « 0,4 – 0,6 » sur l'axe horizontal représente le pourcentage (3 %) de collectivités dont l'IBC est passé d'une valeur entre 0,2 et 0,4

<sup>10</sup> Puisque l'on ne retrouve aucune SRD dans la tranche inférieure, elle a été exclue des tableaux.

en 1991 à une valeur entre 0,4 et 0,6 en 2001.

**Tableau 4**  
**Évolution des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes entre les tranches de l'IBC, 1991-2001**

			IBC 2001				Total
			0,2 - 0,4	0,4 - 0,6	0,6 - 0,8	0,8 - 1,0	
Premières nations	IBC 1991	0,2 - 0,4	1	13	2	0	16
			0 %	3 %	1 %	0 %	4 %
		0,4 - 0,6	0	123	96	0	219
			0 %	31 %	24 %	0 %	55 %
		0,6 - 0,8	0	3	139	11	153
			0 %	1 %	35 %	3 %	38 %
	0,8 - 1,0	0	0	2	9	11	
		0 %	0 %	1 %	2 %	3 %	
Total			1	139	239	20	399
			0 %	35 %	60 %	5 %	100 %
Autres collectivités canadiennes	IBC 1991	0,2 - 0,4	0	2	0	0	2
			0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
		0,4 - 0,6	0	11	65	0	76
			0 %	0 %	2 %	0 %	2 %
		0,6 - 0,8	0	10	1 489	694	2 193
			0 %	0 %	43 %	20 %	64 %
	0,8 - 1,0	0	0	77	1 095	1 172	
		0 %	0 %	2 %	32 %	34 %	
Total			0	23	1 631	1 789	3 443
			0 %	1 %	47 %	52 %	100 %

La diagonale que forment les cellules blanches comprend les SDR qui ont occupé la même tranche aux deux années de recensement. Les cellules grises pâles au-dessus de la diagonale comprennent les SDR dont les valeurs de l'IBC sont passées à une tranche supérieure durant la période intercensitaire en question. Les cellules grises foncées au-dessous de la diagonale comprennent les SDR dont les valeurs de l'IBC se sont déplacées vers une tranche inférieure.

Ces tableaux montrent que la majorité des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes, à savoir 68 et 75 % respectivement, ont occupé la même tranche en 2001 qu'en 1991. Les diminutions étaient très semblables entre les collectivités des deux types, 1 % des Premières nations et 3 % des autres collectivités canadiennes occupent en 2001 une tranche inférieure à celle de 1991. La proportion des collectivités des Premières nations qui se sont hissées à une tranche supérieure entre 1991 et 2001 est toutefois considérablement plus grande



que dans le cas des autres collectivités canadiennes, soit 31 % contre 22 %. En général, ces chiffres indiquent que le bien-être s'est amélioré graduellement dans les collectivités canadiennes et à un rythme plus rapide dans les collectivités des Premières nations.

Cependant, tout comme la comparaison des moyennes relatives obtenues pour chacune des années de recensement, les tableaux 5 et 6 révèlent que bien que l'écart de bien-être entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes se soit amenuisé entre 1991 et 1996, il est demeuré plutôt stable durant la période intercensitaire subséquente.

**Tableau 5**  
**Évolution des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes entre les tranches de l'IBC, 1991-1996**

			IBC 1996				Total
			0,2 - 0,4	0,4 - 0,6	0,6 - 0,8	0,8 - 1,0	
Premières nations	IBC 1991	0,2 - 0,4	4	12	0	0	16
			1 %	3 %	0 %	0 %	4 %
		0,4 - 0,6	2	154	63	0	219
			1 %	39 %	16 %	0 %	55 %
		0,6 - 0,8	0	5	144	4	153
			0 %	1 %	36 %	1 %	38 %
	0,8 - 1,0	0	0	2	9	11	
	0 %	0 %	1 %	2 %	3 %		
Total		6	171	209	13	399	
		2 %	43 %	52 %	3 %	100 %	
Autres collectivités canadiennes	IBC 1991	0,2 - 0,4	0	2	0	0	2
			0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
		0,4 - 0,6	0	27	48	1	76
			0 %	1 %	1 %	0 %	2 %
		0,6 - 0,8	0	25	1 841	327	2 193
			0 %	1 %	53 %	9 %	64 %
	0,8 - 1,0	0	1	162	1 009	1 172	
	0 %	0 %	5 %	29 %	34 %		
Total		0	55	2 051	1 337	3 443	
		0 %	2 %	60 %	39 %	100 %	

**Tableau 6**  
**Évolution des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes entre les tranches de l'IBC, 1996-2001**

			IBC 2001				Total
			0,2 - 0,4	0,4 - 0,6	0,6 - 0,8	0,8 - 1,0	
Premières nations	IBC 1996	0,2 - 0,4	1	5	0	0	6
			0 %	1 %	0 %	0 %	2 %
		0,4 - 0,6	0	126	45	0	171
			0 %	32 %	11 %	0 %	43 %
		0,6 - 0,8	0	8	191	10	209
			0 %	2 %	48 %	3 %	52 %
	0,8 - 1,0	0	0	3	10	13	
			0 %	0 %	1 %	3 %	
	Total		1	139	239	20	399
			0 %	35 %	60 %	5 %	100 %
Autres collectivités canadiennes	IBC 1996	0,2 - 0,4	0	0	0	0	0
			0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
		0,4 - 0,6	0	13	41	1	55
			0 %	0 %	1 %	0 %	2 %
		0,6 - 0,8	0	10	1 468	573	2 051
			0 %	0 %	43 %	17 %	60 %
	0,8 - 1,0	0	0	122	1 215	1 337	
			0 %	0 %	4 %	35 %	39 %
	Total		0	23	1 631	1 789	3 443
			0 %	1 %	47 %	52 %	100 %

Entre 1991 et 1996, 20 % des collectivités des Premières nations, contre seulement 11 % des autres collectivités canadiennes, sont passés à une tranche supérieure de l'IBC. En revanche, un pourcentage légèrement plus élevé des autres collectivités canadiennes a été ramené à une tranche inférieure, à savoir 5 % contre 3 % des collectivités des Premières nations.

Entre 1996 et 2001, toutefois, un pourcentage légèrement inférieur des collectivités des Premières nations est passé à une tranche supérieure de l'IBC : 15 % contre 18 % des autres collectivités canadiennes. Cette perte relative mineure parmi les collectivités des Premières nations a été quelque peu compensée par le pourcentage légèrement plus grand des autres collectivités canadiennes dont l'IBC a baissé : entre 1996 et 2001, 3 % des Premières nations, contre 4 % des autres collectivités canadiennes, ont été ramenées à une tranche inférieure de l'IBC.

## 5. Analyses régionales

L'analyse des données transversales sur l'IBC de 2001 a révélé que le bien-être des collectivités des Premières nations, tout comme l'écart entre les collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes, varie d'une région à l'autre. Comme le montre le tableau 7, le schéma de la variation a été régulier entre 1991 et 2001 : les valeurs moyennes de l'IBC pour les Premières nations étaient les plus faibles dans les Prairies et les plus élevées en Colombie-Britannique et dans le Nord.<sup>11</sup> L'écart entre le bien-être des collectivités des Premières nations et celui des autres collectivités canadiennes était le plus grand dans les provinces des Prairies et le plus faible dans le Nord et la région de l'Atlantique.

On notera qu'entre 1991 et 2001 l'écart s'est réduit de la même façon dans toutes les régions. L'amélioration relative la plus faible s'est produite dans le Nord, où l'écart s'est amenuisé de 0,03. L'amélioration relative la plus forte s'est produite en Saskatchewan et au Québec, où l'écart s'est réduit de 0,05.

En harmonie avec la tendance générale, les Premières nations de la plupart des régions ont enregistré des gains relatifs de l'IBC plus grands entre 1991 et 1996 qu'au cours de la période intercensitaire subséquente. Toutefois, il est intéressant de noter que l'écart ne s'est pas amenuisé entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes de certaines régions. L'Ontario, la Saskatchewan et le Nord ont fait des gains relatifs importants entre 1996 et 2001, ce qui permet de croire que la situation des Premières nations n'est pas restée entièrement statique durant cette période.

---

<sup>11</sup> La différence dans les valeurs de l'IBC dans le nord peut induire en erreur. Plusieurs collectivités inuites ne sont pas considérées comme des Premières nations par AINC. Par exemple, aucune des SDR du Nunavut ne sont classifiées comme réserve, bien que la majorité de la population de ce territoire est inuite. En tant que tel, il est important de souligner à nouveau que ce rapport décrit les différences entre les collectivités de Premières nations et les autres collectivités canadiennes et non entre les collectivités autochtones et non autochtones.

**Tableau 7**  
**Changement de l'IBC pour les Premières nations et les autres collectivités canadiennes, 1991-2001 : analyse par région**

Région		Valeur moyenne de l'IBC			Écart entre les Premières nations et les autres collectivités canadiennes			Changement de l'IBC 1991-2001	Réduction de l'écart 1991-1996	Réduction de l'écart 1996-2001	Réduction de l'écart 1996-2001 <sup>1</sup>
		1991	1996	2001	1991	1996	2001				
Atlantique	Premières nations (N=21)	0,62	0,67	0,69	0,10	0,06	0,07	0,07	0,04	0,00	0,04
	Autres collectivités canadiennes (N=722)	0,72	0,73	0,75				0,03			
Québec	Premières nations (N=25)	0,55	0,60	0,64	0,20	0,16	0,15	0,09	0,04	0,01	0,05
	Autres collectivités canadiennes (N=1 122)	0,75	0,76	0,79				0,03			
Ontario	Premières nations (N=32)	0,62	0,64	0,68	0,20	0,18	0,16	0,06	0,02	0,02	0,04
	Autres collectivités canadiennes (N=231)	0,82	0,82	0,84				0,02			
Manitoba	Premières nations (N=50)	0,51	0,55	0,58	0,26	0,23	0,22	0,06	0,03	0,01	0,04
	Autres collectivités canadiennes (N=200)	0,78	0,78	0,80				0,02			

<sup>1</sup> En raison de l'arrondissement, cette colonne n'est pas nécessairement égale à la somme des deux colonnes précédentes.

**Tableau 7 (fin)**  
**Changement de l'IBC pour les Premières nations et les autres collectivités canadiennes, 1991-2001 : analyse par région**

Région		Valeur moyenne de l'IBC			Écart entre les Premières nations et les autres collectivités canadiennes			Changement de l'IBC 1991-2001	Réduction de l'écart 1991-1996	Réduction de l'écart 1996-2001	Réduction de l'écart 1991-2001 <sup>1</sup>
		1991	1996	2001	1991	1996	2001				
Saskatchewan	Premières nations (N=84)	0,50	0,55	0,58	0,28	0,24	0,23	0,08	0,03	0,02	0,05
	Autres collectivités canadiennes (N=686)	0,78	0,80	0,81				0,03			
Alberta	Premières nations (N=31)	0,51	0,56	0,57	0,30	0,26	0,26	0,07	0,04	0,00	0,04
	Autres collectivités canadiennes (N=300)	0,81	0,81	0,83				0,03			
Colombie-Britannique	Premières nations (N=124)	0,64	0,69	0,70	0,19	0,16	0,15	0,05	0,04	0,01	0,04
	Autres collectivités canadiennes (N=144)	0,84	0,84	0,84				0,01			
Nord	Premières nations (N=32)	0,65	0,69	0,73	0,03	0,02	0,01	0,08	0,01	0,02	0,03
	Autres collectivités canadiennes (N=38)	0,68	0,72	0,74				0,05			

<sup>1</sup> En raison de l'arrondissement, cette colonne n'est pas nécessairement égale à la somme des deux colonnes précédentes.

## 6. Analyse

À première vue, les résultats de ces analyses semblent avoir des implications aigres-douces pour les Premières nations du Canada. Certes, le bien-être s'est amélioré chez les Premières nations entre 1991 et 2001, et celles-ci ont aujourd'hui une qualité de vie se rapprochant de celle des autres collectivités canadiennes. Toutefois, bien que rien n'indique que le bien-être des Premières nations ne continuera pas de s'améliorer, le ralentissement de leur progression dans ce sens relativement à d'autres collectivités canadiennes entre 1996 et 2001 donne à penser que l'écart pourrait subsister pour quelque temps encore.

Il est extrêmement important de noter, bien entendu, que les implications de ces analyses, positives ou négatives, ne sont nullement des certitudes. Il faudra d'autres points de données (c'est-à-dire d'autres années de recensement) pour confirmer non seulement le maintien de la tendance générale à l'amélioration, mais aussi l'intervalle auquel ces tendances devraient être analysées. Par exemple, le bien-être chez les Premières nations et les autres collectivités canadiennes pourrait s'améliorer irrégulièrement et sans synchronisme. Dans ce cas, on pourrait observer que le ralentissement de l'amélioration relative du bien-être des Premières nations entre 1996 et 2001 n'est pas significatif et que seule la diminution globale de l'écart entre 1991 et 2001 est importante.

## 7. Recherche future

Les possibilités que présente l'IBC au plan de la recherche sont pratiquement illimitées. Comme nous l'avons dit, nous n'avons utilisé que les données déjà disponibles lors des recensements précédents et qui promettaient de le demeurer lors des prochains. À l'heure actuelle, on cherche à établir un IBC à partir des données du recensement de 1981 et on élabore des protocoles qui devraient permettre de produire des IBC pour les prochains recensements à mesure que les résultats seront connus. Les données correspondant à tout nouveau moment précis pour lequel un IBC est établi nous éclaireront davantage sur les tendances chez les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes au chapitre du bien-être.

Dégager des tendances générales ne demeure toutefois qu'une fonction mineure de l'IBC. L'aspect le plus intéressant de cet indice est qu'il permet d'identifier les causes du bien-être et les phénomènes associés. L'indice peut aussi bien servir de variable dépendante que de variable indépendante dans de nombreux projets de recherche et offre ainsi un moyen économique et rapide de mieux comprendre comment améliorer la qualité de vie chez les Premières nations du Canada. Par exemple,

dans le cadre du recensement du Canada à proprement parler, il y a de nombreux indicateurs dont la relation (ou l'absence de relation) avec le bien-être d'une collectivité pourrait s'avérer très révélatrice. Doit-on comprendre, par exemple, que les collectivités qui obtiennent une aide gouvernementale plus grande se trouvent dans une meilleure situation? Ou bien est-ce plutôt le contraire? L'IBC peut également être utilisé de concert avec d'innombrables autres sources de données, comme par exemple l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de Statistique Canada (2001). Le croisement de l'IBC et de l'EAPA pourrait, par exemple, permettre de déterminer l'effet du déclin culturel sur la prospérité de la collectivité. Évidemment, une meilleure compréhension des questions de ce type pourrait donner lieu à des indices plus complets du bien-être, indices qui élargiraient la portée de l'aspect socioéconomique de l'IBC.

On envisage également d'utiliser l'IBC comme instrument d'évaluation des programmes et politiques. À mesure qu'il portera sur un nombre accru de recensements, il deviendra un outil plus puissant pour mesurer l'efficacité de certains programmes. Inversement, l'IBC permet d'identifier, d'une part, les collectivités des Premières nations particulièrement prospères, dont les stratégies méritent qu'on s'y arrête, et, d'autre part, celles qui ont des difficultés et qui auraient avantage à adopter des stratégies similaires.

## **8. Conclusion**

L'indice du bien-être des collectivités est un bon point de départ pour comprendre l'écart de qualité de vie entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes. La présente analyse chronologique confirme les résultats des analyses transversales de 2001 : les Premières nations, en tant que groupe, vivent effectivement dans des conditions inférieures à la norme. Toutefois, l'IBC révèle par ailleurs que la variation du bien-être entre les diverses collectivités des Premières nations est extrêmement grande et que plusieurs d'entre elles se rangent parmi les collectivités les plus prospères du pays.

Notre analyse chronologique a permis de confirmer les résultats des premières analyses de l'IBC en montrant que le bien-être des collectivités des Premières nations du Canada s'améliore progressivement et que leur désavantage relatif face à d'autres collectivités canadiennes a effectivement diminué entre 1991 et 2001. Seul le temps et la recherche nous montreront si les Premières nations continueront de prospérer et de réduire l'écart qui les sépare des autres collectivités du Canada.

## Bibliographie

Affaires indiennes et du Nord Canada, 2002a. *Fichiers de couplage du Recensement de 2001*. Direction de la gestion de l'information ministérielle, Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord, Gatineau, Québec.

\_\_\_\_\_. 2002b. *Fichiers de couplage du Recensement de 1996*. Direction de la gestion de l'information ministérielle, Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord, Gatineau, Québec

McHardy, Mindy and Erin O'Sullivan. 2004. *Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada : indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001*, n° R2-344/2001F au catalogue, Affaires indiennes et du Nord Canada, Division de la recherche stratégique et de l'analyse.

Statistique Canada. 2004. *Indice des prix à la consommation, aperçu historique*, Ottawa, Ontario : Statistique Canada, le 17 février 2004.  
[http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/econ46\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/econ46_f.htm)

\_\_\_\_\_. 2002. *Dictionnaire du recensement de 2001*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2002, Recensement du Canada de 2001, n° 92-378-XPF au catalogue, p. 285 et p. 310.

\_\_\_\_\_. 2001. *Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA)*, Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Ottawa.

\_\_\_\_\_. 1999. *Dictionnaire du recensement de 1996*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 1999, Recensement du Canada de 1996, n° 92-351-UPF au catalogue, pages 382-383.

\_\_\_\_\_. 1992. *Le recensement de 1991 en bref*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, Sciences et Technologie, 1992, Recensement du Canada de 1991, p. 26, p. 34.